

AR Prefecture

006-210600060-20201217-2020126-DE

Reçu le 23/12/2020

Publié le 23/12/2020

DELIBERATION N°2020-12-6

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 17 Décembre 2020

Date de convocation :
11.12.2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme PERNOT Chantal

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à M. BONSIGNORE Pascal.

Non Excusés :

M SICRE Jean-Louis.

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20201217-2020126-DE
Reçu le 23/12/2020
Publié le 23/12/2020

OBJET : DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS A LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT CLAUDE

Le Conseil Municipal,

Considérant que les fonds de concours peuvent donc correspondre à des subventions soit d'équipement, soit de fonctionnement et que dans la première hypothèse, ils doivent être retracés en section d'investissement du budget en « immobilisations incorporelles » et être amortis conformément aux articles L.2321-2 -28 du CGCT.

Considérant que le conseil municipal a décidé d'acter le principe de l'amortissement des subventions versées, le mode retenu linéaire avec une durée d'amortissement de 15 ans.

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la place Saint Claude un fonds de concours a été versé à la Métropole Nice Côte d'Azur pour un montant de 40 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'amortir cette subvention en procédant aux écritures suivantes :

Section de Fonctionnement :

Diminution de crédit au 023 pour 2666.67 € Augmentations de crédit au 6811/042 pour 2666.67 €

Section d'investissement :

Diminution de crédit au 021 pour 2666.67 € Augmentation de crédit au 28041512/040 pour 2666.67 €

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 17 décembre 2020

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE